
CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS #2

PROJET AUDIOVISUEL BRETON ► **MODE D'EMPLOI**

AU 1^{ER} JANVIER 2018

Ce document présente le cadre formel des coproductions conclues dans le cadre du COM #2. Il sert de référentiel aux producteurs souhaitant soumettre des projets.

Le projet scellé grâce au COM #2 s'appuie sur une coopération entre les principaux acteurs, publics et privés, de la production audiovisuelle et de sa diffusion en Bretagne, en partenariat avec les acteurs de la vie culturelle, linguistique, sociale et économique du territoire régional.

Objectifs :

- renforcer sur les écrans la présence du fait régional, dans sa diversité, sociale, économique ou territoriale,
- renforcer et développer sur les écrans la présence des langues de Bretagne,
- soutenir le développement de la filière audiovisuelle régionale dans ses dimensions artistique, culturelle, économique,
- contribuer au rayonnement du territoire et de ses acteurs,
- offrir de nouveaux espaces d'expression citoyenne, favorisant une meilleure cohésion sociale et un renforcement de la démocratie locale,
- contribuer à la promotion de la diversité culturelle, à la reconnaissance de l'égale dignité des langues et des cultures, à l'exercice des droits culturels des personnes en Bretagne.

1 - Principes d'organisation du COM#2 - p.2

2 - Éligibilité des productions et soutien à la filière audiovisuelle régionale - p.2

3 - Type et volume de programmes soutenus - p.3

4 - Répartition des volumes entre les diffuseurs - p.4

5 - Apports en industrie - p.5

6 - Les comités éditoriaux - p.6

7 - Procédure pour soumettre un projet - p.7

Annexe 1 - prestations de post-production prises en charge par les chaînes locales - p.8

Annexe 2 - liste des studios prestataires dans le cadre du COM - p.9

COM #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI | P. 2

1 - PRINCIPES D'ORGANISATION DU COM 2

Le COM réunit :

- 5 diffuseurs TV : **France 3 Bretagne, Tébéo, Tébésud, TVR et Brezhoweb**
- 1 plateforme numérique : **KuB (éditée par Breizh Créative)**

Les programmes qui sont soutenus dans le cadre du COM ont vocation à être diffusés par plusieurs de ces acteurs. Ils sont sélectionnés lors de comités éditoriaux associant les diffuseurs (tous ou en partie selon la nature des programmes étudiés).

2 - ÉLIGIBILITÉ DES PRODUCTIONS ET SOUTIEN À LA FILIÈRE AUDIOVISUELLE RÉGIONALE

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs et Moyens, les diffuseurs veillent à privilégier les projets portés par des producteurs locaux.

Les chaînes ont pour objectif de co-produire plus de 50% des programmes avec les acteurs de la profession installés en Bretagne, sous condition de présentation de projets en nombre suffisant pour alimenter la programmation des chaînes locales.

Afin de garantir un effet de levier conséquent pour les producteurs associés aux coproductions, les chaînes privilégient systématiquement les projets susceptibles de bénéficier d'une aide du Centre National de la Cinématographie.

Le principe éditorial : donner une meilleure visibilité au fait régional

Les chaînes veillent à sélectionner et à travailler sur des projets ayant un lien constant avec la Bretagne. Les programmes sélectionnés doivent participer au renforcement de l'identité collective bretonne, dans toutes ses dimensions : sociale, culturelle, économique, historique, géographique...

A la télévision :

La diffusion des contenus audiovisuels issus du contrat d'objectifs et de moyens est assurée au sein des grilles de chacune des chaînes associées au projet, dès lors que leurs éditeurs ont pris part à leur achat, production ou coproduction.

COM #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI | P. 3

Sur le Web :

Le projet audiovisuel breton se concrétise également au travers de la plateforme numérique **KUB (Breizh Créative)**, qui constitue le socle d'une nouvelle offre éditoriale spécifique. L'outil propose un service de reprise de certains contenus coproduits dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens, selon les accords passés avec les producteurs, afin d'en renforcer la visibilité et l'usage.

3 - TYPE ET VOLUME DE PROGRAMMES SOUTENUS (À TITRE PRÉVISIONNEL)

Les diffuseurs souhaitent pouvoir coproduire et diffuser des programmes s'inscrivant dans les genres télévisuels suivants, en langue française ou en langues de Bretagne :

Documentaires

- 30 films dont 3, à minima, en langues de Bretagne (sous réserve du nombre reçu).
- 10 films parmi ceux-là pourront prétendre à une convention de développement.

Fiction

- 10 films unitaires courts, dont 2 à minima en langues de Bretagne.
- 1 à 2 programme(s) "lourd(s)" (long métrage tv, série, web série...) en développement.
- 1 à 2 programme(s) "lourd(s)" en coproduction.

Animation

- 4 films unitaires d'animation (préachat)
- 1 série de très courts (coproduction)

Autres programmes

D'autres programmes seront financés par les diffuseurs de Bretagne en fonction des financements restants :

- Captations d'œuvres artistiques et culturelles (concerts, pièces de théâtre, etc.)
- Magazines
- Jeux

COM #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI | P. 4

4 - RÉPARTITION DES VOLUMES ENTRE LES DIFFUSEURS

Documentaires

- 20 documentaires portés par les **télévisions locales de Bretagne** ;
- 10 documentaires portés conjointement par **France 3 Bretagne** (coproduction) et les **télévisions locales de Bretagne** (préachat complémentaire).

Kub pourra souhaiter diffuser certains de ces films et proposer un achat de droits complémentaire. **Brezhoweb** pourra souhaiter se joindre à la coproduction dans le cas de projets en langue bretonne. Un apport complémentaire abondera alors la convention passée avec les chaînes locales.

Fiction

Les œuvres de fiction seront produites par les **télévisions locales de Bretagne**.

Kub pourra souhaiter diffuser certains de ces films et proposer un achat de droits complémentaire. **Brezhoweb** pourra souhaiter se joindre à la coproduction dans le cas de projets en langue bretonne. Un apport complémentaire abondera alors la convention passée avec les chaînes locales.

Animation

Les courts métrages d'animation seront soutenus (préachat) par les **télévisions locales de Bretagne**.

Kub pourra souhaiter diffuser certains de ces films et proposer un achat de droits complémentaire. **Brezhoweb** pourra souhaiter acquérir des droits de diffusion dans le cas de projets en langue bretonne. Un apport complémentaire abondera alors la convention passée avec les chaînes locales.

Une série d'animation sera soutenue en coproduction par France 3 Bretagne, pour une diffusion sur France 3 Bretagne et les chaînes locales. La convention passée avec France 3 mentionnera les droits acquis parallèlement aux chaînes locales.

Web programmes

Les programmes sélectionnés seront exposés sur la plateforme **Kub** et par ailleurs accessibles sur les sites Web des chaînes.

COM #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI | P. 5

Autres programmes

Captations d'œuvres artistiques et culturelles (concerts, pièces de théâtre, etc.) : **les télévisions locales de Bretagne** et **France 3 Bretagne** financeront des captations dans la limite du budget imparti.

Magazines : le magazine culturel est coproduit par **France 3 Bretagne** et **Kub**. **Les chaînes locales** participent au financement du programme par le biais d'un préachat.

Langues de Bretagne : **les télévisions locales de Bretagne** et **Brezhoweb** financeront des jeux, doublages, magazines et programmes courts, dans la limite du budget imparti.

5 - APPORTS EN INDUSTRIE

Documentaire

Les 20 documentaires coproduits par **les télévisions locales de Bretagne** bénéficieront de :

- la prise en charge du mixage ;
- la prise en charge de l'étalonnage et des sorties PAD.
- la prise en charge d'opérations de post-production son complémentaires (sous réserve)
- la prise en charge d'opérations de post-production image complémentaires (sous réserve)

Ces prestations devront obligatoirement être confiées aux prestataires techniques régionaux partenaires (cf annexe).

Les 10 documentaires coproduits par **France 3 Bretagne** bénéficieront, après accord entre la chaîne et la production, de l'une ou l'autre de ces options :

- la prise en charge du mixage, de l'étalonnage et des sorties PAD chez **France 3 Bretagne**
- la prise en charge du montage, du mixage, de l'étalonnage et des sorties PAD chez **France 3 Bretagne**.

Fiction

Les 10 courts métrages coproduits par **les télévisions locales de Bretagne** bénéficieront de :

- la prise en charge du mixage*. L'étalonnage reste en revanche à la charge des sociétés de production.

Cette prestation devra obligatoirement être confiées aux prestataires techniques régionaux partenaires (cf annexe).

COM #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI | P. 6

6 - LES COMITÉS ÉDITORIAUX

Les membres du COM se réunissent en comité éditorial tous les 2 mois pour sélectionner les projets.

2 comités éditoriaux distincts ont lieu :

- 1 comité réunissant l'ensemble des parties prenantes du COM, traitant les dossiers de type : **documentaire, animation, programmes en langues de Bretagne**
- 1 comité propre aux **télévisions locales de Bretagne : documentaire, fiction hors animation**

Les projets documentaires, selon le souhait du porteur et la nature du projet, peuvent être orientés vers le comité réunissant les seules **chaînes locales** ou vers celui associant les **chaînes locales** et **France 3 Bretagne**.

Dans le cas où la production souhaite un soutien de France 3 Bretagne ET des chaînes locales, le projet doit être soumis aux chaînes simultanément.

Constitution du comité éditorial

Le comité éditorial est composé à minima d'un représentant de chacune des chaînes ou médias participants (directeur, représentant de la rédaction, etc.) et des coordinatrices de l'Unité, assurant la préparation, l'animation et le suivi de ces réunions.

Rôle du comité éditorial

- sélectionner les projets en co-production ;
- travailler à la préparation d'émissions impliquant les équipes rédactionnelles et techniques de chacune des structures ;
- échanger sur les évolutions éditoriales et techniques possibles, en vue d'une mutualisation approfondie.

Modalités de décision

Chaque diffuseur possède une voix, à part égale avec les autres chaînes. Les projets récoltant l'unanimité des suffrages sont retenus.

COM #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI | P. 7

7 - PROCÉDURE POUR SOUMETTRE UN PROJET

Les projets sont réceptionnés, à minima, par les coordinatrices de l'Unité, qui ont à charge de les analyser et de les transmettre intégralement aux diffuseurs membres du regroupement.

Pour les producteurs basés dans les départements 35, 56 et hors Bretagne :

Charlotte Avignon / **TVR**

par mail, en format .pdf : coproduction@tvr.bzh

Pour les producteurs basés dans les départements 29, 22 :

Koulm Lucas / **Tébéo**

par mail, en format .pdf : k.lucas@tebeotv.fr

Si le projet fait appel au soutien de plusieurs diffuseurs, le producteur adressera par ailleurs son dossier à chaque partie concernée.

Dossiers documentaires sollicitant le soutien de **France 3** et des **chaînes locales**, projets d'animation :

Laurent Le Moullour / **France 3 Bretagne**

par mail, en format .pdf : Laurent.LeMoullour@francetv.fr

Web programmes :

Serge Steyer / **Breizh Créative (KuB)**

par mail, en format .pdf : serge@kubweb.media

Dossiers langue bretonne :

Florent Grouin / **Brezhoweb**

par mail, en format .pdf : fgrouin@lbgroupe.com

COM #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI | P. 8

Pièces constitutives du dossier :

- fiche technique du film précisant l'étape d'avancement du projet (modèle sur demande) ;
- note générale du producteur présentant le projet ;
- note d'intention du réalisateur ;
- synopsis (fiction) ou un résumé (documentaire) ;
- scénario (fiction) ou un traitement (documentaire) ;
- budget prévisionnel (de production) ;
- plan de financement daté (financements acquis / en cours) ;
- état détaillé des dépenses prévisionnelles en Bretagne ;
- planning de fabrication ;
- présentation et filmographie de la société de production ;
- curriculum vitæ de l'auteur et/ou réalisateur.

Pièces facultatives :

- DVD des précédentes réalisations (si l'auteur est aussi le réalisateur) ;
- story-board ou des éléments graphiques pour les films d'animation ;
- toutes autres pièces jugées utiles par le producteur.

Pièces complémentaires spécifiques aux projets :

Programmes en langue bretonne

- le devis prévisionnel devra intégrer un poste de directeur linguistique, garant de la qualité de la langue utilisée.

Examen du dossier

Chaque demande ne peut être prise en compte que si le dossier est complet.

Après vérification et en accord avec le porteur du projet, celui-ci est inscrit au comité éditorial.

Les projets retenus donneront lieu à l'établissement d'un courrier d'intérêt chiffré.

COM #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI | P. 9

ANNEXE I

Apport en industrie sur les oeuvres (documentaires et courts métrages de fiction) coproduites par l'Unité de programmes des chaînes locales

Les prestations (mixage et étalonnage) sont assurées par des studios de post-production régionaux, dans une logique de soutien à la filière technique.

Documentaires (52')

Sont financés par les chaînes locales, suivant des montants forfaitaires :

- **Mixage** (projection en audi ; montage son, mixage, gestion des sorties).
- **Étalonnage** (harmonisation des rushes ; étalonnage ; infographie et titrage - ne comprend pas la prise en charge de sous-titrage - ; gestion des sorties ; PAD).

Et, de façon optionnelle (au choix du producteur après entente avec les chaînes, dans la limite du forfait en vigueur, et selon l'offre propre à chaque studio partenaire) :

- **Prestation complémentaire son** : travail spécifique de montage son ; nettoyage massif des sons directs, restauration sonore ; important travail de voice over ; bruitage ; version(s) en d'autre(s) langue(s) que la VO bretonne, galloise ou française ; enregistrement de la musique à l'image, montage, pré-mixage des musiques ; enregistrement d'une piste audiodescription ; montage son et mixage des teasers et bandes annonce...
- **Prestation complémentaire image** : data management ; étalonnage dans une résolution supérieure à la HD ; bande annonce ; travaux de titrage supplémentaires ; traitement d'archives ; denoïsage et autres traitements ; DCP ; archivage LTO ; numérisation de bande ou report sur bande ; travail graphique sur le générique

Fiction (jusqu'à 20**)

- **Mixage** (projection en audi ; montage son, mixage, gestion des sorties).
Étalonnage et sorties PAD ne sont pas pris en charge dans le cadre du COM.

*Au-delà, le producteur prendra à sa charge l'éventuel surplus de facturation.

A noter :

Ces dispositions concernent les contrats de coproduction établis dans le cadre du COM 2. Les prestations complémentaires son et image concernent uniquement les projets sélectionnés à compter de septembre 2017. Les anciens forfaits restent applicables aux projets sélectionnés avant cette date. Les productions doivent veiller à informer dès que possible les chaînes des dates de bouclage du mixage et de l'étalonnage, ainsi que du studio choisi pour effectuer ces opérations.

Avec le soutien de :

COM #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI | P. 10

ANNEXE II

**Apport en industrie sur les oeuvres (documentaires et courts métrages de fiction)
coproduites par l'Unité de programmes des chaînes locales**

► Liste des studios ressources pour le mixage

Nomades

13 rue Michel Le Nobletz 35000 Rennes
Tél. +33(0)2 99 83 34 62
Mél. info@nomades-production.com



L'Oreille du chat

18, av. Jules Tricault 35170 Bruz
Tél. 02 99 05 03 76
Mél. contact@oreilleduchat.com



Atelier sonore Chuuttt !!

Chuuttt !!
15, Place des droits de l'Homme 29270, Carhaix
Tél. 06 09 18 63 39
Mél. contact@atelier-sonore-chuuttt.com



AGM Factory

44 Rue de la Bascule 35000 Rennes
Tél. 09 54 62 98 63
Mél. agathe@agmfactory.com



stUDIO dU bEg

beg ar roz 29360 Clohars-Carnoët
Tél. 06 85 83 09 08
Mél. studiobeg@orange.fr

Note : le détail des prestations proposées par chacun des studios peut vous être communiqué sur demande à : coproduction@tvr.bzh

COM #2 PROJET AUDIOVISUEL BRETON : MODE D'EMPLOI | P. 11

ANNEXE II

Apport en industrie sur les oeuvres coproduites (documentaires et courts métrages de fiction) par l'Unité de programmes des chaînes locales

► Liste des studios ressources pour l'étalonnage

AGM Factory

44 Rue de la Bascule 35000 Rennes
Tél. 09 54 62 98 63
Mél. agathe@agmfactory.com



Arwestud

13 rue Michel Le Nobletz 35000 Rennes
Tél. 06 81 00 82 32
Mél. arwestud@gmail.com



Ouest-Editing

8 ter place du champ de foire 29270 Carhaix
Tél. 02 98 93 38 19
Mél. contact@ouest-editing.com



Note : le détail des prestations proposées par chacun des studios peut vous être communiqué sur demande à : coproduction@tvr.bzh